



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 26

Le 12 février

Votants : 28

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
30 janvier 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE.

Absent : BOURGET Frédéric.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON.

N° D_2026-02-12-18

Objet : PROGRAMMATION CULTURELLE SAISON 2026/2027 – RESIDENCES D'ARTISTES.

Considérant que, dans le cadre du soutien aux compagnies du territoire, la Ville accueille régulièrement, à la salle Le Vallon, à la salle François-de-Tournemine et à l'espace Lucien Prigent, des artistes (danseurs, musiciens, comédiens, circassiens, plasticiens) pour des temps de création et de répétition,

Considérant qu'une convention a été établie définissant les apports de la Ville à cette occasion,

Considérant le calendrier des actions culturelles proposées par les compagnies en contrepartie de la mise à disposition d'espaces de travail (Le Vallon, Tournemine, Espace Lucien-Prigent),

Considérant que les actions culturelles peuvent prendre la forme de répétitions publiques, de répétitions en présence d'un public ciblé (scolaires...), de rencontres pour échanger sur leur travail artistique et les projets en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la programmation présentée,
- Autorise Madame Le Maire à signer l'ensemble des contrats, conventions et documents relatifs à la mise en œuvre de la programmation,
- Autorise Madame Le Maire à solliciter les partenaires financiers.

Landivisiau, le 12 février 2026
Le Maire,
Laurence CLAISSE